

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE
DES FRAIS D'ACTE

Nous soussignés, **SCI Les Templiers** dont le siège social est situé **12 bis rue de la Coquille, 34500 Béziers** représentée par son gérant Monsieur Miguel Espada attestons par la présente de façon ferme et définitive que les acquéreurs des logements de la résidence Les Templiers à Pézenas bénéficieront :

De la prise en charge des frais, droits et honoraires du Notaire consécutifs à la signature de l'acte authentique d'acquisition de leur logement.

Le paiement sera effectué par la **SCI Les Templiers** directement entre les mains du notaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Béziers, le 2/11/2009.

Le gérant
Miguel Espada



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE
DES FRAIS D'HYPOTHEQUE

Nous soussignés, **SCI Les Templiers** dont le siège social est situé **12 bis rue de la Coquille 34500 Béziers** représentée par son gérant Monsieur Miguel Espada attestons par la présente de façon ferme et définitive que les acquéreurs des logements de la résidence Les Templiers à Pézenas bénéficieront :

De la prise en charge des frais d'hypothèque ou des frais de privilèges de prêteurs de deniers (incluant toute caution) occasionnés par la souscription des prêts nécessaires au financement de ladite acquisition, limité à 2 % du prix de vente.

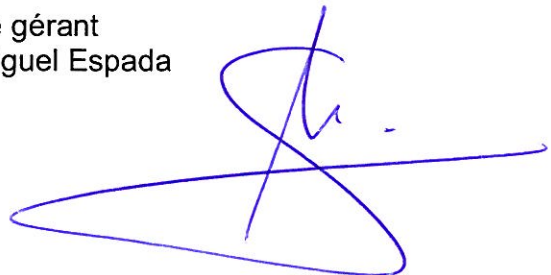
Le paiement sera effectué par la **SCI Les Templiers** directement entre les mains du notaire dans les cas de frais d'hypothèque.

Le remboursement de toute caution sera effectué par la **SCI Les Templiers** sur présentation d'un courrier avec justificatifs de prélèvement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Béziers, le 2/11/2003.

Le gérant
Miguel Espada



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE
DES FRAIS DE DOSSIER BANCAIRE ET DE PROCURATION

Nous soussignés, **SCI Les Templiers** dont le siège social est situé 12 bis rue de la Coquille, 34500 Béziers représentée par son gérant Monsieur Miguel Espada attestons par la présente de façon ferme et définitive que les acquéreurs des logements de la résidence Les Templiers à Pézenas bénéficieront :

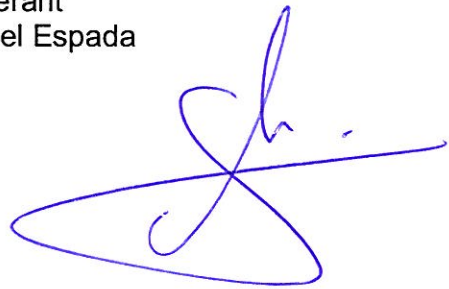
Du remboursement des frais de dossier bancaire limité à 600 euros et 100 euros pour les frais de procuration.

Le remboursement sera effectué par la **SCI Les Templiers** sur présentation d'un courrier avec justificatifs de prélèvement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Béziers, le 2/11/2009.

Le gérant
Miguel Espada



ATTESTATION D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE
DE GARANTIE BANCAIRE D'ACHEVEMENT
DE GARANTIE BIENNALE DE GARANTIE DECENNALE

Nous soussignés, **SCI Les Templiers** dont le siège social est situé **12 bis, rue de la Coquille 34500 Béziers** représentée par son gérant Monsieur Miguel Espada attestons par la présente de façon ferme et définitive que les acquéreurs des logements de la résidence Les Templiers à Pézenas bénéficieront :

- D'une assurance dommage ouvrage.
- D'une garantie de parfait achèvement bancaire.
- D'une garantie biennale.
- D'une garantie décennale.

à la signature de l'acte authentique de vente.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Béziers, le 2/11/2009.

Le gérant,
Miguel Espada

